

Novall® Gold + Ditop®

La solution colza contre graminées et dicotylédones

Bénéfices



Largeur de spectre

Efficacité sur géranium

Contrôle des graminées

Gestion des modes d'action (graminées et dicots)

Complémentarité

Novall Gold

Ou

Novall Gold

Suivi de

Ditop



En fonction des conditions, Novall Gold s'applique soit en post-semis prélevé soit en post-levée précoce

Ditop s'applique en post-levée aux mêmes dates que la propyzamide

Implantation

Graminées

++

Géranium

+++

Gaillet

+++

Au plus tard au stade 8 feuilles

++++

++

-

- : non efficace à ++++ : très efficace

Le programme Novall Gold + Ditop permet un contrôle des adventices en 2 étapes :

- La première application, vise une implantation réussie de la culture,
- La deuxième application, complète le contrôle et évite la constitution du stock grainier. Grâce au contrôle précoce des adventices et au large spectre du programme herbicide, la culture peut exprimer tout son potentiel.

Le programme associe 3 modes d'actions pour une meilleure efficacité et une bonne gestion des sensibilités des adventices.

K3

0

K1

Champ d'activité

Novall Gold 2 l/ha suivi de Ditop 1,5 l/ha

DICOTYLÉDONES CLASSIQUES	Novall Gold (2 l/ha) suivi de Ditop (1,5 l/ha)	DICOTYLÉDONES DIVERSES	Novall Gold (2 l/ha) suivi de Ditop (1,5 l/ha)	GÉRANIACÉES	Novall Gold (2 l/ha) suivi de Ditop (1,5 l/ha)
Alchémille	Vert	Barbarée sp.	Jaune	Erodium à f. de ciguë	Rouge
Capselle	Vert	Bleuet	Vert	Géranium à f. rondes	Vert
Coquelicot	Vert	Chénopode	Jaune	Géranium à t. grêles	Jaune
Euphorbe	Vert	Lampsane	Vert	Géranium disséqué	Vert
Fumeterre	Vert	Lychnis	Vert	Géranium mou	Vert
Gaillet	Vert	Mouron des champs	Vert		
Laïteron sp.	Vert	Passerage	Jaune		
Lamier sp.	Vert	Rumex sp.	Vert		
Matricaire sp.	Vert	Séneçon	Vert		
Mercuriale	Jaune	Sisymbre sp.	Jaune		
Myosotis	Vert				
Pensée	Vert	Ammi majus	Vert		
Stellaire	Vert	Anthrisque commun	Vert		
Véronique sp.	Vert	Carotte sauvage	Vert		
		Ethuse	Vert		

Très efficace
Efficace
Moyennement efficace
Peu ou pas efficace
Inefficace



Carte d'identité

NOVALL® GOLD : Marque déposée BASF ; AMM : 2120075 ; composition : diméthénamide-P (200 g/l) + métazachlore (200 g/l) + quinmérac (100 g/l) ; formulation : SE ; Classement toxicologique : Mention d'avertissement : Attention, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée, H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques, H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, H351 : Susceptible de provoquer le cancer ; usages : Colza d'hiver*Déssherbage ; dosage : 2,5 l/ha ; nb d'applications : 1 application tous les 3 ans ; stades d'application : BBCH Maxi 18 ; zone non traitée (ZNT) : 20 m ; délais de rentrée (DRE) : 48 heures ; Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée, ne pas dépasser la dose de 1000 g de métazachlore / ha sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer NOVALL GOLD ou toute autre préparation contenant du diméthénamide-P, du quinmérac, du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans, sauf recommandation spécifique pour toutes autres spécialités contenant du diméthénamide-P, du quinmérac

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : Gants en nitrile EN374, bottes, combinaison de travail polyester/coton (65%/35%) déperlante, blouse Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 ► Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 ► Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 ► Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 ► Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 ► Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 ► Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 ► Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 ► Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 ► Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 ► Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR®. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF France S.A.S. - Division Agro recommande Osmofilm®. © Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques FDS	BASF France S.A.S. - Division Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 <small>PRE APPEL LOCAL</small> ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	N°Vert 0 800 887 887 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France S.A.S. - Division Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 <small>PRE APPEL LOCAL</small> ou www.adivalor.fr

Edition de mars 2016 - 749COHE0316R - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com

BASF France SAS - Division Agro – 21, Chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex – Tél. 04 72 32 45 45